

CM du 07/06/2024 ouverte à 20h40

L'an deux mille vingt-quatre, le sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric MAZARS, Maire.

Présents : Christian BARDOU, Alain BONNET, Magali CENDRES, Angélique LAFON, Éric MAZARS, Sébastien MAIO, Thierry PUECH, Jean ROUANNE, Carole SALORT

Absents excusés : Alizée BOUVRON (donne procuration à Carole SALORT), Serge FAGUET.

Secrétaire : Carole SALORT

Quorum nécessaire : 6

Date de convocation : 31/05/2024

Date d'affichage : 17/06/2024

Le Maire déclare la séance ouverte à 20h40.

L'ordre du jour étant le suivant :

- ✓ **Approbation du dernier procès-verbal de séance**
- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ✓ **Intégration du centre-bourg de Réalmont au périmètre d'action du Syndicat du Dadou**
- ✓ **Réalisation d'un emprunt pour l'extension du réseau d'assainissement collectif**
- ✓ **Loyers 2024 des baux emphytéotiques pour les ombrières sur le parking de La Bartelle**
- ✓ **Modification des dimensions des concessions dans les cimetières communaux**
- ✓ **Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables : demande d'intégration du projet de centrale photovoltaïque au sol pour la CCLPA**
- ✓ **Courrier de la société SFR (recherche d'emplacements pour l'implantation d'une antenne-relais)**
- ✓ **Questions diverses**
- ~ **Isolation phonique de la cantine**
- ~ **Statistiques de la gendarmerie**
- ~ **Devis de MENAGE SERVICE Lavaur pour l'entretien des locaux...**

- ✓ **Approbation du dernier procès-verbal de séance**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 11/04/2024 est approuvé par les conseillers municipaux sans modification et signé par le Maire et le secrétaire de ladite séance.

- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Carole SALORT est désignée secrétaire de séance

- ✓ **Intégration du centre-bourg de Réalmont au périmètre d'action du Syndicat du Dadou**

Le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical du SMAH du DADOU a, par en date du 5 avril 2024, approuvé l'intégration du centre bourg de Réalmont dans son périmètre d'action.

L'assemblée délibérante de chaque commune ou communauté membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette intégration.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE EN FAVEUR** de l'intégration du centre bourg de Réalmont dans le périmètre d'action du syndicat du Dadou.
- **APPROUVE** la délibération du Comité Syndical du SMAH du DADOU portant intégration du centre bourg de Réalmont dans le périmètre d'action du syndicat du DADOU.

✓ **Réalisation d'un emprunt pour l'extension du réseau d'assainissement collectif**

Le maire présente un comparatif des offres reçues (Crédit Agricole et Crédit Mutuel) pour un emprunt de 80 000 € sur 20 ans. M. Mazars dit qu'en 2026 la compétence eau et assainissement sera transférée à la CCLPA. Les travaux commenceraient en septembre. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à 9 voix pour et une abstention (Mme Cendres) choisit l'offre du Crédit Mutuel.

(Délibération n°2024_D25)

Concernant le permis d'aménager pour le lotissement de la Pauquié: les travaux devraient débuter fin juin.

✓ **Loyers 2024 des baux emphytéotiques pour les ombrières sur le parking de La Bartelle**

Le Conseil approuve à l'unanimité le montant des deux loyers pour 2024 (2 634 € par bail)

(Délibération n°2024_D26)

✓ **Modification des dimensions des concessions dans les cimetières communaux**

Monsieur le Maire expose que le réaménagement du cimetière de St Salvy est fini et que M. Morais (Pompes Funèbres Pomarède et Morais) conseille d'adopter des dimensions plus petites pour gagner de la place. Il faudra réaménager le cimetière de de St Julien : M. Mazars ira sur place avec JM. Rouanne pour repérer les tombes et mettre des affiches avant Toussaint.

(Délibération n°2024_D27)

✓ **Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables : demande d'intégration du projet de centrale photovoltaïque au sol pour la CCLPA**

Le Maire informe les élus du projet déposé par les sociétés WATEOS et le SDET. Les terrains de la classe III appartiennent à la CCLPA. C'est la CCLPA qui percevra le loyer et l'IFER. La commune percevra un tiers de l'IFER. Mme Salort demande à en informer le riverain le plus proche. Le Maire recevra le riverain le plus proche. Sur proposition du Maire, les conseillers décident d'ajourner ce point.

✓ **Courrier de la société SFR (recherche d'emplacements pour l'implantation d'une antenne-relais)**

Le Maire informe que SFR propose l'installation d'une antenne-relais dans la zone Plaine de Barot/Les Martyrs. Le Maire a reçu M. Galibert de SFR qui l'a informé qu'il s'agit d'une antenne pour les 4 opérateurs, ses dimensions au sol seraient de 6mX10m. Christian Bardou explique le courrier de SFR découle du fait que la commune a demandé il y a quelques années de ne plus être en zone blanche. La commune a désormais été déclarée éligible par l'Etat. Enfin, M. Galibert a précisé que si la commune refuse l'installation d'une antenne-relais, cela lui sera imposé dans 4-5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- SE PRONONCE DEFAVORABLEMENT au projet d'implantation d'une antenne-relais

(Délibération n°2024_D28)

✓ **Questions diverses**

~ **Isolation phonique de la cantine** : le devis l'entreprise RODRIGUES d'un montant de 1 790.80 € HT est approuvé. Cela représente 13m² d'isolation.

~ **Statistiques de la gendarmerie** : pour information, le Maire présente les statistiques des interventions sur la commune pour 2022 et 2023.

~ **Devis de MENAGE SERVICE Lavour pour l'entretien des locaux** : pour information, le Maire donne le montant des interventions d'entretien (Mairie, salle des fêtes, vitrerie...). Les conseillers disent qu'il faudrait prévoir un grand nettoyage de la salle par les associations, comme cela se faisait auparavant.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'entretien de la salle des fêtes est confié à la société Menage Service une fois par semaine et coûte 65 €. Il propose donc de mettre à jour le montant de la caution « propreté » (restituée après état des lieux correct ou encaissée si le nettoyage n'est pas satisfaisant).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Fixe la caution « propreté » à 65 €

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 7 juin 2024

- Dit que les montants de la caution « dégâts matériels » (200 €) et de la location (90 € pour 24h et 120 € pour 48h) demeurent inchangés

(Délibération n°2024_D29)

- ~ Padel : Dans le cadre de la demande de DETR, la Préfecture demande à ce que le Permis de Construire soit déposé rapidement ; M. Fonvielle, architecte rencontre le Maire la semaine prochaine. Le Maire propose de faire 2 tranches de travaux (1. génie civil puis 2.padel+couverture). La Préfecture dit que c'est possible. Il rajoute qu'il va se renseigner avec Mme Gavanou, CDL pour voir si on peut faire 2 tranches de moins de 90 000 €. Les élus iront voir des terrains de padel et un hangar à Réalmont. Les conseillers demandent à garder l'identité visuelle (que le padel soit ressemblant à la salle polyvalente).
- ~ Panneaux de signalisation à commander : le Maire demande aux conseillers de voir s'il y a des panneaux à remplacer dans le secteur car un panneau « voie sans issue » doit être commandé.

Clôture de la séance à 21h55.

Le Maire,
Eric MAZARS

La secrétaire de séance,
Carole SALORT